



ASSOCIATION DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU CANADA  
CANADIAN NURSES ASSOCIATION

# **MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU COMITÉ PERMANENT DES FINANCES DE LA CHAMBRE DES COMMUNES**

**Consultations prébudgétaires de 2005**

---

**Présenté par l'Association des infirmières et infirmiers  
du Canada**

**Le 6 septembre 2005**

---

Tous droits réservés. Aucune partie de ce document ne peut être reproduite, stockée dans un système d'extraction de données ou retranscrite sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit (procédé électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement ou autre) sans l'autorisation écrite de l'éditeur.

© Association des infirmières et infirmiers du Canada

50, Driveway

Ottawa (Ontario) K2P 1E2

Téléphone : (613) 237-2133 ou 1-800-361-8404

Télécopieur : (613) 237-3520

Site web : [www.cna-aiic.ca](http://www.cna-aiic.ca)

**Le 6 septembre 2005**

---

# Mémoire présenté au Comité permanent des finances de la Chambre des communes Consultations prébudgétaires de 2005

Présenté par l'Association des infirmières et infirmiers du Canada

Dans son invitation, le Comité permanent des finances de la Chambre des communes affirmait que :

*« Plusieurs facteurs influent sur la productivité et diverses mesures peuvent être adoptées pour accroître celle-ci : des mesures conçues pour inciter les entreprises à réaliser des travaux de recherche et développement et à équiper leurs salariés de machines et de matériel de pointe et pour donner à celles-ci les moyens de le faire; des mesures qui encouragent les gens à travailler et à investir dans la formation continue; enfin, des mesures qui permettent de doter les collectivités de l'infrastructure voulue pour obtenir des gains de productivité et de faire de celles-ci des endroits où les gens ont envie de vivre et travailler. »*

L'Association des infirmières et infirmiers du Canada (AIIC) est d'accord avec cette déclaration. L'AIIC attire de plus l'attention du comité sur une déclaration de Toyota, multinationale qui a décidé récemment de construire une nouvelle usine au Canada plutôt qu'aux États-Unis à cause de notre système national de santé<sup>1</sup>.

L'AIIC est d'avis que notre productivité nationale et individuelle bénéficie de l'existence d'un système de santé financé par le secteur public. Ce mémoire s'appuie sur la relation entre le système de santé et la productivité. Nous y proposons des recommandations afin de renforcer le système de santé et d'améliorer ainsi notre prospérité. Les recommandations se regroupent sous trois thèmes :

1. Créer une capacité d'innover.
2. Faciliter l'accès à l'apprentissage.
3. Garantir la sécurité en prévenant les poussées épidémiques et les catastrophes naturelles.

---

<sup>1</sup> Paul Krugman, « Toyota, Moving Northward », *The New York Times*, 25 juillet 2005.

---

## Créer la capacité d'innover

*« La réalité est la suivante : le succès de notre nation est tributaire de notre capacité à soutenir la concurrence et à nous adapter aux progrès continus de notre rendement économique. Sans cette capacité, la viabilité financière de notre société progressiste déprimerait. Les soins de santé, les prestations de retraite, des villes où il fait bon vivre, l'environnement, l'éducation, les soins aux enfants... ces chères conditions de notre société canadienne ne seraient qu'utopie sans un puissant moteur économique pour les réaliser »<sup>2</sup>.*

Les gouvernements ont stimulé la création de connaissances nouvelles dans le secteur de la santé en finançant des recherches et en investissant dans des projets pilotes. Dans le plan décennal de 2004 qui vise à consolider les soins de santé, le gouvernement fédéral s'est engagé à appuyer l'innovation dans le domaine de la santé. L'AICC recommande que cet appui vise à faire passer les résultats de recherche du laboratoire des chercheurs au chevet des patients.

### **L'AICC recommande plus précisément que le gouvernement fédéral investisse dans les domaines suivants :**

- 1. Infrastructure dans les hôpitaux et les installations communautaires (centres de consultation de santé publique, établissements de soins de longue durée, programmes de soins à domicile) afin de mettre en œuvre des technologies et des résultats de recherche nouveaux.**

Tout comme l'Association canadienne des institutions de santé universitaires, l'AICC signale que les hôpitaux et les établissements communautaires sont les chefs de file de l'innovation et jouent un rôle unique dans le système, y compris celui de former la prochaine génération de professionnels de la santé. Le précédent créé en matière d'investissements fédéraux directs dans des établissements de santé remonte aux années 50.

- 2. Programmes visant à accroître la capacité d'accès des professionnels de la santé aux recherches nouvelles.**

Ces programmes pourraient inclure des activités de formation sur la façon d'interpréter, d'analyser et d'appliquer les résultats de recherche. Ils pourraient aussi comprendre des liens vers un organe d'archivage Web des résultats de recherche dans le domaine de la santé. Les programmes pourraient être offerts dans le cadre d'une formation parrainée par le gouvernement fédéral.

---

<sup>2</sup> L'honorable David L. Emerson, ministre de l'Industrie, discours prononcé devant les Chambres de commerce de Regina et Saskatoon, Regina/Saskatoon (Saskatchewan), 23 août 2005.

---

## Faciliter l'accès à l'apprentissage

Le capital humain constitue un élément clé de l'innovation dans le secteur de la santé. En septembre 2004, le gouvernement fédéral a reconnu avec ses homologues des provinces et des territoires que la planification des ressources humaines (RH) joue un rôle fondamental dans la viabilité du système de santé. Il y a des rôles clairs à jouer pour le gouvernement fédéral dans la planification des RH, en ce qui a trait particulièrement à l'apprentissage. Compte tenu des résultats de sondages menés auprès de membres de la profession infirmière du Canada, nous savons que si l'on veut que les infirmières et les infirmiers restent un élément du capital humain du secteur de la santé, il faut d'abord leur donner accès au perfectionnement professionnel et à l'acquisition continue du savoir.

Recommandations :

1. Accélérer l'évaluation des dossiers des immigrants formés à l'étranger qui veulent travailler dans le système de santé, et favoriser leur intégration dans le système en établissant l'infrastructure nécessaire pour appuyer les activités d'actualisation des connaissances, de formation linguistique et d'intégration sociale et culturelle. L'infrastructure établirait des liens entre les employeurs, les gouvernements, les enseignants et les associations professionnelles et donnerait accès au site *Web Se rendre au Canada*.
2. Élaborer une stratégie qui rende moins attrayantes les possibilités d'emploi aux États-Unis. Cette stratégie doit inclure de l'aide à l'acquisition continue du savoir.
3. Établir des laboratoires de simulation afin d'améliorer les connaissances cliniques des professionnels de la santé.
4. Subventionner un programme de « financement des études en échange de services » dans des domaines de compétence fédérale (communautés des Premières nations, ministère de la Défense nationale, Service correctionnel Canada). Beaucoup de provinces et de territoires ont de tels programmes, et ceux-ci ont l'avantage de réduire l'émigration des professionnels de la santé.
5. Accroître les investissements dans la formation interdisciplinaire, que Santé Canada appuie déjà. Il est essentiel de modifier notre façon de former les prestataires de soins de santé afin de garantir qu'ils ont les connaissances théoriques et pratiques et les attitudes nécessaires pour travailler efficacement dans notre système de santé en pleine évolution.

## Garantir la sécurité en prévenant les poussées épidémiques et les catastrophes naturelles.

Le Comité consultatif national 2003 sur le SRAS et la santé publique a déterminé qu'il y avait une lacune dans les possibilités de formation de personnes qui souhaitent faire carrière en santé publique. L'Agence de santé publique du Canada (ASPC) a déjà créé des modules Web sur la santé publique et étudie la possibilité d'étendre à tout le Canada les programmes actuels de maîtrise en santé publique. L'AIIC est d'avis que le gouvernement fédéral peut et doit jouer un rôle en s'assurant que le pays est prêt à faire face à des catastrophes naturelles et à éviter les poussées épidémiques.

---

Au vu des catastrophes naturelles dévastatrices (ouragan Katrina, tsunamis, etc.) et des catastrophes sanitaires (SRAS, grippe aviaire, etc.), le gouvernement fédéral peut piloter les efforts déployés pour établir un climat sûr et sécuritaire afin d'assurer la viabilité du système de santé. Le Canada a toujours reconnu l'importance des systèmes de communication pour sa croissance. C'est aussi vrai dans le cas du système de santé. Lorsqu'il n'y a pas de mécanismes structurés pour partager l'information ou lorsque les messages ne sont pas cohérents ni clairs, les professionnels de la santé sont incapables de dispenser les services de santé nécessaires et d'empêcher la maladie de se propager. Après le SRAS, il est d'importance fondamentale d'étendre l'autoroute de l'information aux professionnels de la santé dans les communautés de l'ensemble du Canada.

**L'AIC recommande que le gouvernement fédéral prenne les mesures suivantes :**

1. Augmenter les possibilités de formation en santé publique. Cet effort pourrait inclure les éléments suivants :
  - a. immobilisations et financement d'infrastructures nécessaires pour élaborer un programme de maîtrise en santé publique;
  - b. subventions pour frais de scolarité à l'intention des professionnels de la santé qui veulent maintenir à jour leurs connaissances en matière de gestion des poussées épidémiques et autres enjeux de la santé publique;
  - c. élaboration et promotion de modules Web en santé publique afin d'étendre ceux qu'offre actuellement l'ASPC;
  - d. infrastructure de services à large bande dans les régions rurales ou éloignées afin d'améliorer, pour les professionnels de la santé qui servent ces communautés, l'accès aux nouveaux résultats de recherche et aux nouvelles technologies;
  - e. bourses de stages d'étudiants dans des centres de santé communautaire.
2. Diriger la création d'un système de communication afin de garantir que tous les intervenants ont un accès en temps opportun à de l'information sur les poussées épidémiques et les urgences.
3. Faire participer les professionnels de la santé à l'élaboration d'une stratégie de préparation aux situations d'urgence.





---

**ASSOCIATION DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU CANADA  
CANADIAN NURSES ASSOCIATION**